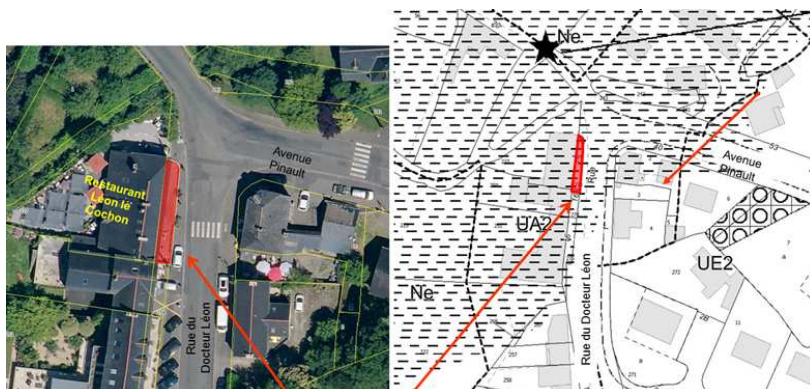


19/15 – 18 octobre 2016

Foncier : cession d'une parcelle communale située 18 rue du docteur Léon : commune de Pacé / SCI M and P

Le rapporteur,

☛ expose qu'en 2008, la commune avait été sollicitée pour céder la parcelle cadastrée BB 273, d'une contenance de 52 m², située 18 rue du docteur Léon, devant le restaurant Léon le Cochon, classée en zone UA2 au Plan local de l'Urbanisme. Cette parcelle, en contrebas du trottoir, est l'emprise de la terrasse du restaurant.



Demande d'acquisition de la parcelle BB 273, d'une surface de 52 m² devant le restaurant Léon le Cochon (située en contrebas de la chaussée, utilisée en terrasse)

Du fait du changement de propriétaire, cette transaction n'a jamais abouti.

A ce jour, le propriétaire actuel souhaite acquérir cette parcelle.

☛ propose au conseil municipal de céder à la SCI M AND P, la parcelle cadastrée BB 273, d'une contenance de 52 m², au prix de 3 € le m². Les frais inhérents à cette cession (acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'avis des services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales en date du 14 septembre 2016 ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable - voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 21 septembre 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CÈDE :

à la SCI M AND P la parcelle cadastrée BB 273, d'une contenance de 52 m², au prix de 3 € le m². Les frais inhérents à cette cession (acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur.

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.